

PÔLE FAMILLE  
Service Enfance  
Affaire suivie par  
Ronald LOPEZ  
Réf : RL/FD/2024/001  
Tél : 01 30 98 27 77

servicescolaire@mairie-manteslaville.fr

Monsieur Sami DAMERGY  
Maire de Mantès-la-Ville

A l'attention des parents

Mantes-la-Ville, le 22 janvier 2024

Objet : Inscriptions scolaires et demandes de dérogations pour l'année 2024-2025

Madame, Monsieur,

**Les inscriptions scolaires** se dérouleront du **lundi 12 février au vendredi 08 avril 2024** pour tous les enfants nés en 2021.

**Les demandes de dérogations intra et extra-muros** (à retourner impérativement avant le 08 avril 2024) seront étudiées lors de la commission qui aura lieu courant avril 2024.

Pour procéder à l'inscription scolaire de votre enfant né en 2021, les copies des documents suivants seront à remettre au Service Relation Citoyen :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois non manuscrit : (*factures électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou mobile, internet (hors échéancier) et quittance de loyer*),
- Livret de famille (intégralité du livret, parents et enfants) ou un extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant de moins de trois mois,
- Les pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (vaccin DT Polio à jour),
- **Pour les parents divorcés** : la copie du jugement de divorce et une attestation sur l'honneur du deuxième parent ainsi que la photocopie de sa carte d'identité autorisant l'inscription de son enfant dans une école de Mantès-la-Ville,
- **Pour les parents séparés** : une attestation sur l'honneur du deuxième parent autorisant l'inscription de son enfant dans une école de Mantès-la-Ville ainsi que la photocopie de sa carte d'identité,
- Pour les parents hébergés chez une tierce personne : l'attestation d'hébergement et pièce d'identité de la personne qui héberge ainsi qu'un relevé de la CAF rattaché à l'adresse de la personne qui héberge,
- Il sera également indispensable de nous communiquer l'ensemble des numéros de téléphone du foyer (portable et fixe) ainsi que votre adresse mail afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin.

**Uniquement les dossiers complets seront traités.**

Pour les enfants déjà scolarisés à Mantès-la-Ville en grande section sur l'année scolaire 2023-2024, **l'inscription en CP** se fera automatiquement sur votre école de secteur, sous réserve de places disponibles. Le récépissé d'inscription se fera par voie dématérialisée via votre Email. Dès réception du récépissé d'inscription, il conviendra de prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'école pour fixer un rendez-vous afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Maire

L'adjoint chargé des affaires scolaires, du périscolaire et de la restauration scolaire

